



■ Budget participatif 2019

Fiche synthèse des actions

Ville de Creil

Pôle : Population, Démocratie Locale et politique de la Ville

Service : Maison de la Ville

Affaire suivie par : Djibril NIANGHANE

Téléphone 03 44 29 50 38

Courriel budgetparticipatif@mairie-creil.fr

Rappel de la démarche :

Le budget participatif repose sur un mode de gouvernance ouvert et fondé sur la confiance réciproque entre la population et les élus municipaux. Il doit permettre de renforcer les liens entre les habitants et leurs représentants afin d'assurer avec détermination la transparence des décisions municipales et de leurs implications financières, et la mise en œuvre d'une pédagogie de l'action publique conforme aux principes d'une démocratie locale qui associe expertise technique des services et créativité citoyenne.

Les thèmes retenus pour la seconde année d'application seront limités au cadre de vie, à la propreté, à la sécurité routière et aux thèmes retenus en bureau municipal.

Conditions de recevabilité des projets :

- 1- Etre présentés lors d'un Conseil de quartier
- 2- Satisfaire un motif d'intérêt général
- 3- Entrer dans le champ de compétence de la ville
- 4- Entrer dans le cadre des dépenses d'investissement et avoir un impact limité sur les coûts de fonctionnement
- 5- Entrer dans la catégorie, pour l'année 2019, de l'amélioration du cadre de vie, de la propreté, de la sécurité routière et des projets étudiés en bureau municipal
- 6- Etre suffisamment précis pour faire l'objet d'une étude de faisabilité technique par les Services
- 7- Respecter les valeurs de la République

Information règlement et composition du jury :

Le jury est constitué d'élus et d'habitants, accompagné dans ses travaux par des techniciens municipaux. A parité homme / femme, il aurait pour mission principale de sélectionner les projets et de se prononcer sur le niveau de l'aide municipale, serait composé de 13 personnes dont :

- la Présidente /mairie adjointe à la citoyenneté et vie démocratique
- 5 élus
- 7 habitants représentants les conseils de quartiers

Seuls ces 13 membres ont voix délibérative. Le rôle des techniciens et autres partenaires éventuels est de s'assurer de la faisabilité technique, juridique et financière des projets.

La composition du jury acté, les élus référents des conseils de quartier et habitants travailleront conjointement sur les projets de leur quartier. La participation des élus leur permettant d'être informées de l'état d'avancement des projets mais surtout de veiller au respect du règlement et ainsi éviter tout écueil.

Intitulé du projet		Projet N°
Thématique		
Conseil de quartier		
Habitants référents	N°1	Nom et prénom : Adresse postale : Adresse email : Téléphone :
	N°2	Nom et prénom : Adresse postale : Adresse email : Téléphone :
	N°3	Nom et prénom : Adresse postale : Adresse email : Téléphone :
Objectifs (Décliner vos objectifs de manière concise)		
Présentation du projet		
Coût prévisionnel		

Réservé aux membres du jury	Budget participatif 2019 - Fiche d'évaluation		Projet N°
	Intitulé du projet		
	Thématique		
	Conseil de quartier		
	Coût prévisionnel		
	Remarques / notes		
	Avis sur le projet		
	Elu référent		
	Technicien référent		